



Votre lettre du

Vos références

Nos références J4/SM/2006/92.862

S'adresser à S. Mpasinas

N° de téléphone 02/501.42.03

annexes

date

24-03-2006

Volgnummer:

Numéro d'ordre: 21

Monsieur Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'Unesco

A Paris



Monsieur le Directeur général,

Par la présente, j'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Dans le cas de cette Convention, le droit belge prévoit que les procédures relèvent de la compétence des trois Communautés, que sont la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.

Je puis aujourd'hui vous faire savoir que celles-ci ont terminé leurs procédures. Par conséquent, la Belgique considère qu'elle est liée par cette Convention, et dépose cette lettre comme instrument d'acceptation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

Karel DE GUCHT